



novembre 2016

Attaques frontales contre l'exercice du droit de grève à la RATP!

Depuis plusieurs mois, la RATP exerce une pression sans précédent sur les agents de la RATP qui font grève. Intimidations, chantages, sanctions disciplinaires, révocations, tout y passe pour tenter de museler ceux qui veulent lutter, s'organiser. Solidaires ne pouvait rester spectateur de cette situation alarmante. Un syndicat de lutte se doit de tout faire pour défendre les outils susceptibles de faciliter la création de rapports de force. De cela aussi dépendront nos victoires!

Solidaires a déposé une alarme sociale

Suite à la dépose d'une alarme sociale en date du 29 octobre. Solidaires a été reçu par la direction de GIS afin d'aborder les conditions d'exercice du droit de grève à la RATP. Le but de cette alarme : dénoncer les pratiques managériales scandaleuses et souvent illégales, utilisées dans certains secteurs de l'entreprise, pour museler, tenter d'isoler ceux qui veulent lutter tout en intimidant les autres. Ces pratiques ne cessant de se généraliser, Solidaires travaillera, avec tous ceux qui le voudront, pour que les agents

réapproprient ce sujet décisif. Encore plus en ce moment compte tenu du contexte social, que ce soit à la RATP ou en dehors. Car les attaques sociales sont malheureusement loin d'être terminées. Solidaires réaffirme que nos futures victoires passeront par le renforcement de nos collectifs de travail, facilitant de fait nos prochains rapports de force. Il nous faut, dès maintenant, reprendre confiance en notre pouvoir, car unis nous serons victorieux. Et s'ils ont les chiffres, nous, nous avons le nombre!

« La lutte et la révolte impliquent toujours une certaine quantité d'espérance, tandis que le désespoir est muet » -

Charles Baudelaire



Solidaires et la RATP concluent sur un désaccord

Notre but n'était pas de tomber d'accord avec la direction mais de l'obliger à assumer, par écrit, ses positions arbitraires et dogmatiques. Le résultat est donc en demi-teinte.

Sur la « soi-disant » obligation (pour un agent non soumis à déclaration préalable) de se déclarer gréviste avant sa prise de service, la direction botte en touche et refuse de répondre clairement. Elle biaise en écrivant « qu'il peut être demandé au salarié d'informer employeur ». Par cette tournure de deux interprétations phrase, possibles: Soit on entend par là qu'elle admet qu'aucune obligation légale ne peut contraindre l'agent à répondre à cette demande (ce qui nous a été dit oralement lors de cette alarme), soit on comprend qu'elle assume sa position même si elle n'est fondée sur aucun texte. Sur ce point, Solidaires s'engage à presser la



RATP d'éclaircir ce point crucial, puisque rappelons-le, des dizaines d'agents se sont vu sanctionnés voir révoqués.

Sur la non-possibilité de faire grève à un moment différent de notre première prise de service, la direction assume sa Elle position. occulte de fait volontairement la jurisprudence récente (arrêt cour de cassation n°259 du 11 février 2015) qui stipule clairement que cette possibilité est légale sauf si la direction peut prouver que ces différents horaires ont pour but de désorganiser l'entreprise (grèves perlées ou grèves tournantes). Or nous ne sommes, en l'occurrence, pas dans ce cas de figure.

Solidaires s'engage à aller au bout de ce dossier, par l'articulation du travail de construction de rapports de force et le recours aux actions juridiques. Sur le droit de grève, Solidaires ne lâchera rien!

Recréer des collectifs, pour nos futures luttes!

C'est d'autant plus urgent que les prochains mois s'annoncent d'une brutalité inégalée. Gel des salaires, révocations en masse, refonte des temps de travail, volontés de destruction des horaires variables, casse des conditions de travail, attaques contre les inaptes, désintégration des collectifs de travail : les assauts sont multiples et variés ! Il nous faut, tous ensemble, nous organiser sous peine de graves défaites sociales !

« Ce monde n'irait pas si vite s'il n'était pas constamment poursuivi par la proximité de son effondrement » -

Solidaires groupe RATP / 144 boulevard de la villette 75019 PARIS / www.solidaires-grouperatp.org
Téléphones: 01 40 18 79 99 / 06 18 86 48 79 / Fax: 01 43 67 62 14